

## DOSSIER DE DEMANDE DE PARUTION DANS LE JOURNAL MUNICIPAL 2023 ET SUR LE SITE INTERNET MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

**NOM DE L'ASSOCIATION :**

.....

**Le dossier signé doit être rendu avant le 4 décembre 2022 :**

- En le déposant à la Mairie de Glomel  
2 Rue de Rostrenen  
22110 GLOMEL
- Ou en l'envoyant par mail : [contact@glomel.fr](mailto:contact@glomel.fr)

Pour communiquer vos événements, tout au long de l'année, l'affiche de votre événement pourra être diffusée sur nos supports de communication :

- la page Facebook : Commune.Glomel
  - le compte Instagram : commune.glomel
  - le site internet : <https://www.glomel.fr/agenda/>
- Vous pourrez en faire la demande par mail : [contact@glomel.fr](mailto:contact@glomel.fr)

**Les données renseignées dans ce formulaire seront visibles  
dans le journal municipal et sur le site internet de la commune.**

## PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

**NOM DE L'ASSOCIATION :** .....

Adresse du siège social : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

✉: .....@.....

### REPRÉSENTANT LÉGAL (*Président ou autre personne désignée par les statuts*)

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

Qualité :  Président  Autre : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

☎ : ..... Mobile : .....

✉: .....@.....

## CHOIX DE PUBLICATION DES COORDONNÉES

(cochez les cases correspondantes)

Je soussigné ....., agissant en qualité de.....

Accepte que les informations suivantes soient visibles sur le(s) :

### JOURNAL MUNICIPAL

(2 publications par an)

- Nom et prénom du représentant légal
- Numéro de téléphone du représentant légal
- Adresse mail de l'association
- Adresse mail du représentant légal

### SITE INTERNET

([www.glomel.fr/carte-categorie/associations](http://www.glomel.fr/carte-categorie/associations))

- Nom et prénom du représentant légal
- Numéro de téléphone du représentant légal
- Adresse mail de l'association
- Adresse mail du représentant légal

J'ai pris connaissance du fait que l'annuaire des associations et donc ces informations pourront être communiquées à toute personne qui en fait la demande.

### MEMBRES DU BUREAU (*facultatif*)

Si vous souhaitez que la liste des administrateurs soit visible sur la page internet dédiée à votre association, merci de préciser leurs noms: .....

.....

.....

.....

.....

.....

## ARTICLE À PUBLIER

(Évènements passés en 2022, projets pour 2023, objet de l'association, ...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## PARUTION DANS L'AGENDA DES ÉVÉNEMENTS

### DATE(S) ET LIEU(X) DES ÉVÉNEMENTS PRÉVUS EN 2023

.....

.....

.....

.....

.....

L'article à diffuser dans le journal municipal et vos dates d'événements peuvent être rendus sur papier libre ou envoyés par mail : [contact@glomel.fr](mailto:contact@glomel.fr) **N'oubliez pas d'y joindre une photo !**

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - CONSENTEMENT

Les données collectées dans ce formulaire font l'objet d'un traitement de données par la commune de Glomel destiné à gérer les parutions d'articles et d'événements dans les journaux municipaux et sur le site internet. Le traitement de ces données est également nécessaire pour mettre à jour l'annuaire des associations tenu par la commune. Cet annuaire sera communiqué à toute personne en faisant la demande et sera diffusé sur le site internet de la commune et dans le journal municipal.

Toutes ces informations sont conservées pour une durée de deux ans à compter de leur collecte. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.

Conformément au RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de vos données. Pour les données concernées, vous pouvez également retirer votre consentement au traitement à tout moment.

Vous pouvez exercer ces droits par courrier auprès de Monsieur le Maire, Mairie de Glomel, 2 rue de Rostrenen, 22110 Glomel ou par mail à l'adresse suivante : [contact@glomel.fr](mailto:contact@glomel.fr). Le délégué à la protection des données de la commune est joignable à l'adresse suivante : [cil@cdg22.fr](mailto:cil@cdg22.fr). A défaut, vous pouvez déposer toute réclamation auprès de la CNIL.

Fait à ....., le ..... Signature

